



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*

*Bureau de la communication interministérielle*

**Papeete, le 14 mars 2016**

## **INFORMATION MEDIAS**

### **Service civique : l'année 2016 est marquée par l'attribution à la Polynésie française d'un quota record de 600 de contrats d'engagés**

Le Haut-commissaire, en sa qualité de délégué territorial de l'Agence de Service civique, a présidé ce lundi 14 mars 2016, à 14h00, le 4<sup>ème</sup> comité de coordination du Service civique en Polynésie française, en présence de la Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Nicole SANQUER.

Ce comité collégial, qui se réunit deux fois par an, constitue l'organe de pilotage du Service civique sur l'ensemble du territoire. Cette session intervient moins d'un mois après la visite du Président de la République en Polynésie française durant laquelle le Service civique a été mis à l'honneur tant à Tahiti qu'à Raiatea.

La rencontre du 14 mars a été l'occasion pour le Haut-commissaire de rappeler que la Polynésie française est l'un des meilleurs élèves en Outre-mer en ce qui concerne le Service civique puisque pour 2016, l'Agence de Service civique a délégué un nouveau **quota record de 600 engagés**, soit le 4<sup>ème</sup> parmi tous les départements et territoires d'Outre-mer. Bien loin devant de la Nouvelle-Calédonie (quota de 111 engagés).

En termes de ratio quota/population, la Polynésie française est sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium, tous territoires de la République confondus. Elle bénéficie donc d'un effort tout particulier de la part de la métropole au regard de ce dispositif.

Cela veut dire, très concrètement, qu'en 2016, ce sont au minimum 600 jeunes polynésiens qui pourront bénéficier d'un contrat de service civique au titre du quota que le Haut-commissaire, en sa qualité de délégué de l'Agence de Service civique, peut déléguer.

Ce résultat favorable ne doit rien au hasard. Il s'explique par le dynamisme du dispositif sur le territoire depuis 2014 qui a permis à la Polynésie française de passer d'un quota de 72 cette année-là à ce chiffre de 600 engagés pour 2016.

Preuve de l'engouement des collectivités pour le dispositif, le quota de 600 engagés a déjà été consommé de moitié puisque le Haut-commissaire a d'ores et déjà attribué 301 contrats à plus d'une vingtaine d'organismes dont majoritairement des communes.

Les grandes priorités du Service civique demeurent l'**éducation pour tous**, la préservation de l'**environnement** ou encore la **promotion de la culture** polynésienne.

Pour 2016, M. Lionel BEFFRE a insisté sur l'ouverture du Service civique au sein des établissements publics de santé, au premier titre desquels le centre hospitalier du Taaone.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

En effet, les instructions du Gouvernement relatives au développement du Service civique dans les territoires visent à promouvoir la présence des engagés du Service civique dans les hôpitaux.

Le Haut-commissaire a souligné que cette directive pourrait être également l'occasion pour certaines communes éloignées, disposant d'un dispensaire, de recruter des engagés du Service civique.

\*\*\*\*\*

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)